

Pierre Grelot
« Les Ministères dans le Peuple de Dieu »
éd. du Cerf 1988
Notes de synthèse

Ce livre est une réponse au livre du Père Schillebeeckx « Plaidoyer pour le Peuple de Dieu » de 1987. Pour le Père Schillebeeckx il s'agit de faire un plaidoyer pour « Les hommes dans l'Eglise » les fidèles baptisés, membres à part entière de l'Eglise comme peuple de Dieu, en leur rendant ce qui originellement leur appartenait de droit et dont l'évolution des structures ecclésiastiques les a progressivement privés, en leur retirant le pouvoir de discerner eux-mêmes leurs « meneurs » inspirés et en donnant l'exclusivité de ce pouvoir aux autorités déjà établies.

La valeur sacramentelle de l'ordination qui fait entrer un fidèle dans sa charge ministérielle est maintenue, mais le charisme liée à cette charge est ramené au « charisme général » que reçoivent tous les baptisés.

Les fondements (selon Schillebeeckx)

Au point de départ il y aurait eu un charisme prophétique collectif donné à toute la communauté sur un pied d'égalité sans distinction de rangs sociaux ni de sexe.

Le charisme ministériel ne serait qu'une particularisation de ce charisme commun, reconnu à ses meneurs spontanés. Ces derniers auraient eu d'abord le qualificatif de prophètes ou docteurs dans la mesure où ils transmettaient le message évangélique.

Puis la nécessité de se structurer aurait amené les communautés à confier leur administration pratique à des « anciens » (presbyteros) qui avaient la surveillance (episkope) de ce qui s'y disait et s'y faisait.

A la génération suivante ces « anciens » auraient tendu à capter à leur profit l'autorité en matière d'enseignement et de gouvernement. Ils administreraient pourtant la communauté collégalement, jusqu'au moment où leur président émergera, à la manière où les choses se passaient dans l'administration romaine, en devenant l'episkopos unique entouré d'un Presbyterium qui faisait corps avec lui pour exercer l'autorité sur le « Peuple de Dieu ». Evolution dangereuse dans la mesure où elle tendait à « éteindre l'Esprit » chez les autres membres du peuple de Dieu, en reportant sur le presbyterium et l'episkopos l'exclusivité du droit « prophétique ».

Il y avait donc, à l'origine, des possibilités qui étaient conformes à la « sequela Jesu » et dont un certain reste subsista durant les premiers siècles lorsque le choix des « évêques » et des « presbytres » fit appel au suffrage du peuple de Dieu.

Pour le Père Schillebeeckx, le principe de l'autorité exercée par les apôtres et leurs collaborateurs renvoie aux charismes de l'Esprit, plutôt qu'à la mission reçue du Christ par les apôtres et transmise par leur intermédiaire à tous les défenseurs des ministères, qui n'en sont pas moins charismatiques. Il fait prédominer le charisme sur l'institution au lieu de souligner leur liaison dans le cas des ministères.

Les dérives (de Schillebeeckx selon Grelot)

Il faut revenir au principe de la "succession apostolique". Les apôtres laissèrent comme successeurs les évêques auxquels ils transmirent leur propre charge d'enseignement. La prédication apostolique devait être conservée par une succession ininterrompue. Une structure institutionnelle se laisse progressivement saisir à partir du 2ème siècle.

Le décret impérial de Constantin qui fit du christianisme la religion officielle de l'empire romain marque un tournant capital dans l'évolution des structures. La concentration de l'épiskopé dans un responsable principal entouré par des "presbytres" fut une nécessité pratique qui s'imposa à toutes les communautés.

On ne peut pas s'appuyer dessus pour suggérer de revenir éventuellement à l'autre possibilité qui se serait offerte : celle de l'épiskopé collective, grâce à une structure presbytérale de l'Eglise (c'est la solution à laquelle ont abouti les communautés calvinistes au 16ème siècle).

Le Père Schillebeeckx dit : « Celui qui est reconnu comme l'entraîneur, préside à l'eucharistie. Le peuple concélébre, le prêtre n'exerce la présidence que comme un service rendu ». Rendu à qui et service de qui ? Service de la communauté ou service du Christ pour la communauté ? Suivant que l'on met en avant le Christ ou la communauté le ministère change de sens.

Dans la Didaché ce sont d'abord les prophètes et les docteurs qui président l'eucharistie, puis ce sont les évêques et les diacres en raison de leur ministère reçu par ceux qui sont déjà insérés dans la tradition apostolique. C'est -pour- une communauté et non -par- elle qu'on devient ministre du Christ dans son Eglise. La phrase de Jésus « Faites ceci en mémoire de moi », ne s'adresse qu'aux apôtres. Jésus a appelé ses apôtres, qui eux-mêmes ont appelé leurs successeurs. Ce n'est pas « l'appel de la communauté », mais la vocation -venue du Christ- qui détermine cette charge de travailler à la construction de l'Eglise et par là même de présider l'Eucharistie, centre de la vie de l'Eglise.

L'avenir (selon Grelot)

Au fond ce que le Père Schillebeeckx n'accepte pas, c'est de laisser à leur triste sort des groupes qui auraient des pratiques « déviantes »; déviantes au moins par rapport aux règles, du droit positif, telles qu'elles existent dans l'Eglise catholique d'aujourd'hui.

Ces groupes déviants estiment que le Concile Vatican 2 n'est pas allé "assez loin" et qu'il faut construire l'avenir en allant plus loin encore pour retrouver ce qu'ils croient être « l'Evangile ».

La tentative du Père Schillebeeckx avait visiblement pour but de sauver d'eux-mêmes les groupes déviants en ressaisissant le noyau d'intuitions justes qui pouvait exister dans leurs intentions, puisqu'ils se voulaient fidèles à la « Sequila Jesu ».

Certes, il importe de reconstruire l'unité des chrétiens divisés... L'Esprit Saint seul peut y parvenir. Mais les hommes animés par Lui ont le devoir d'y travailler.

En examinant avec attention l'expérience séculaire de l'Eglise et en la confrontant avec le dynamisme de la Tradition apostolique on y repère des traces de ce qui est attribuable à l'assistance de l'Esprit Saint. C'est une lumière pour la situation présente dans son extrême complexité